

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 19 novembre 2018

n°15

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (66) : J.P. ABELIN, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, C. GIGUET (suppléante de JM. TARDIF), A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, F. REBY, E. BAILLY, JJ. BARTHELLEMY, JP. CONTE, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD.

POUVOIRS (13) : M. LAVRARD mandante a pour mandataire JP. ABELIN
P. MIS mandant a pour mandataire AF. BOURAT
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire E. AZIHARI
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
H. PREHER mandant a pour mandataire JM. MEUNIER
G. MAUDUIT mandant a pour mandataire C. FARINEAU
T. BAUDIN mandant a pour mandataire F. BRAUD
J. DUMAS mandant a pour mandataire N. CASSAN FAUX
M. GODET mandante a pour mandataire Y. BOINOT
P. BARBOT mandant a pour mandataire P. VILLETTE
G. WIBAUX mandant a pour mandataire E. BAILLY,
G. MICHAUD mandant a pour mandataire P. BARAUDON
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire F. MÉRY

EXCUSES (13) : B. ROUSSENQUE, M. MÉTAIS, E. AUDEBERT, B. HÉNEAU, JM. MAZAUD, F. MERCHADOU, ML. CHABOT, T. PRIEUR, M. CHAINEAU C. PÉPIN, F. SCHMITT, M. PONTIER, A. BRAGUIER.

Nom du secrétaire de séance : Dominique BOIREAU

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel TREMBLAIS

OBJET : Désignation de représentants au Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC)

Par délibération n°16 du conseil communautaire du 6 février 2017, le conseil communautaire a désigné 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour le représenter au SIAG (Syndicat Intercommunal d'Aménagement hydraulique et Piscicole de la Gartempe). A savoir :

Titulaires	Suppléants
- Jean-Michel TARDIF (Angles-sur- l'Anglin) - René CLOCHARD (Coussay-les-bois) - Bertrant CUSSAGUET (La Roche Posay) - Alain GEORGES (Leigné-les-bois) - Daniel TREMBLAIS (Lésigny-sur-creuse) - René GRANDIN (Mairé) - Isabelle PONCHAUX (Pleumartin) - Pascal BERNARD (Vicq-sur-Gartempe)	- Adrien TRICOCHE (Angles-sur- l'Anglin) - Michel FAVREAU (Coussay-les-bois) - John BAUDOIN (La Roche Posay) - Elsy LASSALLE (Leigné-les-bois) - Patrick BEAUVAIS (Lésigny) - Thierry TRIPHOSE (Mairé) - Régis BRAJARD (Pleumartin) - Nadia BIGOT (Vicq-sur-Gartempe)

Par délibération 2018-11 du SIAG, les statuts ont modifié la dénomination du syndicat, le périmètre et par conséquent le nombre de représentants au sein du comité syndical (13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants)

De plus la démission de Madame Elsy LASSALLE, de son mandat de maire de Leigné-les-

"Acquitté en PREFECTURE le:" 20/11/2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 19 novembre 2018

n°15

page 2/2

bois et de conseillère communautaire, implique la désignation d'un nouveau représentant suppléant. Il est donc proposé de désigner de nouveaux représentants supplémentaires, 5 titulaires et 6 suppléants, pour siéger au comité syndical du SYAGC (Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse).

Il est rappelé que l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats mixtes prévoit que :

- Pour l'élection des délégués des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal sous réserve des dispositions du deuxième alinéa du II de l'article L5211-7 (c'est-à-dire à l'exception des «agents employés par [le] syndicat ou une de ses communes membres»)
- Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

* * * * *

VU la délibération n°2 du 5 décembre 2016 relative au transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques au SIAG,

VU la délibération n°16 du conseil communautaire du 6 février 2018 relative à la désignation de représentants au SIAG,

VU la délibération 2018-11 du SIAG relative à la modification des statuts,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer un suppléant suite à sa démission,

Le Conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner :

Titulaires	Suppléants
- Dominique BOIREAU (Buxeuil)Ti	- Jean-Claude ARRIVÉ (Buxeuil)
- Pascal BARBOT (Port-de-Piles)	- Philippe DJERBIR (Port-de-Piles)
- Patrick VILLETTE (Leugny)	- Didier SALVERT (Leugny)
- Eric GIVELET (Les Ormes)	- Béatrice FONTAINE (Les Ormes)
- Jean-Pierre CONTE (Saint-Rémy-sur-Creuse)	- Marie-Noëlle FOULON (Saint-Rémy-sur-Creuse)
	- Philippe GUÉNAIRE (Leigné-les-bois)

pour siéger au comité syndical du SYAGC.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault, le 21 NOV 2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

"Acquitté en PREFECTURE le:" 20/11/2018